



www.tpl-vision.net

Fabricant Français, leader de l'éclairage LED pour la vision industrielle

**EXPLOITANTS : ETES
VOUS EN CONFORMITE
AVEC LA DIRECTIVE
2006/25/CE RELATIVE A
LA SECURITE DES
TRAVAILLEURS ?**

L'utilisation des éclairages à LEDs
doit être encadrée :
faites appel à votre expert,
TPL VISION pour vous accompagner !

Depuis toujours TPL VISION aide les exploitants à respecter la Directive 2006/25/CE et a pris les mesures suivantes :

- Nous fournissons la Distance Nominale de Risque Oculaire sur demande. Nous informons ainsi l'utilisateur de la distance à partir de laquelle il ne risque rien.
- D'autre part, nous bannissons l'usage du blanc froid sur nos produits standards, car il contient une forte proportion de bleu.
- Nous limitons le risque du bleu en utilisant des LEDs à 470 nm à la place de 450 nm (deep blue).
- Nous mettons à disposition une fiche de préconisation détaillée, pour chaque éclairage et un étiquetage spécifique.

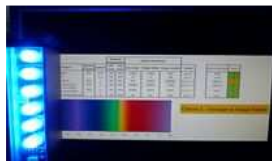


Exemple de fiche de préconisation



A retenir : tous nos produits standards hors UV, IR et bleu FOC correspondent une classe de risque 0.

Nous sommes désormais à même d'évaluer les risques de tous nos produits sur demande, par anticipation de la mise en conformité avec l'évolution de la norme NF EN 62471. En effet, cette dernière relative à la sécurité photo biologique des lampes et des appareils utilisant des lampes, fournit une classification en quatre groupes de 0 à 3 (0= pas de risque, 1= risque faible, 2=modéré, 3= élevé) et imposera dans l'avenir un marquage spécifique.



Pour d'autres préconisations, vous pouvez consulter le magazine Mesures 833-MARS 2011 (www.mesures.com)

Une question, un conseil : N'hésitez pas à faire appel à nous, nos équipes techniques sont là pour vous aider... : sales@tpl-vision.net

Consultez tous nos produits sur notre site www.tpl-vision.net

TPL VISION - Dangerosité des LEDs - MAI 2011

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages commerciaux de notre part, cliquez-ici